



COMMENTAIRES DU CPQ POUR LE BUDGET 2022-2023 DU QUÉBEC

FÉVRIER 2022

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada.

1^{er} trimestre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le capital humain	5
<i>Recommandations</i>	6
Productivité, investissement, innovation et intégration technologique	8
<i>Recommandations</i>	9
Développement régional et soutien aux entreprises	10
Réglementation	10
<i>Recommandations</i>	11
Économie verte	11
<i>Recommandations générales</i>	11
<i>Recommandations sectorielles</i>	12
Marchés publics et investissements dans les infrastructures	13
<i>Recommandations</i>	14
Finances publiques, déficit budgétaire et dette	15
<i>Recommandations</i>	15
Le système de santé et les services aux aînés	15
<i>Recommandations</i>	16
Conclusion	17

INTRODUCTION

Le Québec a connu une belle embellie de l'activité selon les principaux indicateurs économiques en 2021, ce qui a contribué, entre autres, à améliorer la situation au niveau des finances publiques.

La pandémie de COVID-19 et l'arrivée de variants successifs ont toutefois mis à l'épreuve notre système de santé et révélé le maillon faible qu'il constitue pour le bon fonctionnement de l'économie. Notre économie a d'ailleurs traversé des pressions inédites, notamment en ce qui a trait aux chaînes d'approvisionnement. Des incertitudes demeurent présentes, dont celles en lien avec la montée des risques inflationnistes.

La pénurie de main-d'œuvre, probablement l'enjeu prioritaire du point de vue des membres du CPQ, engendre plusieurs conséquences directes sur l'activité économique, alors que les mouvements démographiques et les difficultés d'embaucher devraient perdurer au cours des prochaines années. Enfin, la lutte contre les changements climatiques, pour laquelle le Québec s'est fixé de grands objectifs, nécessite des efforts et des investissements majeurs.

Les défis sont donc nombreux dans un contexte où les piliers de notre économie sont bousculés, mais ils peuvent aussi représenter des opportunités. Pour garder le cap sur la prospérité, le gouvernement du Québec doit continuer de miser sur des mesures qui améliorent globalement les conditions d'affaires, en particulier les conditions d'investissement. Nous avons besoin d'un rebond en matière de productivité, d'innovation et de compétitivité tout en rejoignant nos objectifs environnementaux et en favorisant le progrès social.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire visent la résilience économique et une prospérité inclusive et durable, en se concentrant sur :

- Une action renforcée pour le développement du capital humain, tant actuel que futur, dans un contexte de transformation majeure de la démographie et du marché du travail;
- Une extension de l'automatisation et de la robotisation, et une intégration accélérée des technologies numériques pour bien mener l'économie et la société québécoise dans l'ère du 5.0;
- L'innovation, l'entrepreneuriat, l'investissement et la croissance des entreprises pour la vitalité de l'économie et l'ajustement des secteurs d'activités aux nouvelles conditions de marché;
- La soutenabilité des finances publiques et un État plus moderne, plus efficace et plus stratégique.

Augmenter notre richesse

L'amélioration de notre productivité a toujours été un impératif incontournable pour élever notre niveau de vie. Elle l'est encore plus dans le contexte du défi démographique qui, notamment, limite le nombre de travailleurs disponibles. On peut noter que, par emploi, l'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario est de 15 % (soit 14 170 \$ de PIB par emploi, selon la mise à jour de novembre 2021). L'écart est plus faible pour ce qui est du PIB par heure travaillée. En effet, la productivité du travail est de 64,67 \$/h au Québec, contre 68,73 \$ en Ontario, ce qui représente un écart de 6 %. En gros, cela reflète le fait que le nombre d'heures travaillées par emploi au Québec est plus faible qu'en Ontario. Cela dit, il faut augmenter notre productivité, peu importe la définition, et ce, entre autres par l'investissement en équipement, en machinerie et en technologie, y compris l'automatisation et la robotisation, ainsi que par l'innovation et la formation. Il faut aussi augmenter la quantité de travail pour augmenter notre richesse.

LE CAPITAL HUMAIN

La rareté du capital humain demeure actuellement au cœur des préoccupations des employeurs :

- Le nombre de postes vacants avoisinait 238 050 au 3^e trimestre de 2021, soit 6,1 % de l'ensemble des postes¹;
- Le nombre de chômeurs par poste vacant se situait à 1,5, son niveau le plus bas depuis la compilation de cette donnée en 2015 (à titre de comparaison, ce taux était de 4,7 au 2^e trimestre de 2016). Ainsi de moins en moins de personnes sont disponibles pour répondre aux offres d'emplois.

La rareté de main-d'œuvre s'observe dans presque toutes les régions au Québec, à tous les niveaux de qualification et dans tous les secteurs d'activité, quoique de manière plus criante dans les secteurs manufacturiers, du commerce de détail, de la restauration, des services d'hébergement, des TIC et des services publics.

Pour faire face à cette rareté et à la diminution de la population active, il devient urgent de gagner en productivité. Il faudra aussi augmenter le bassin de travailleurs et le nombre d'heures travaillées. Cela passe par :

- 1) Un rebond des investissements en équipement, en machinerie et en technologies, avec un impact tangible sur l'automatisation et la robotisation des processus;
- 2) Une approche en matière d'éducation et de formation qui fait du développement du capital humain le premier levier de développement économique.

Le CPQ milite en faveur d'une ambition plus grande en matière d'éducation, qui demeure le fondement de notre progrès économique et social. Il appuie ainsi la poursuite des investissements dans le domaine à tous les niveaux, et milite pour des stratégies orientées notamment vers l'amélioration de l'accessibilité et la réussite scolaire des jeunes, et aussi des moins jeunes (p. ex. la formation continue), ainsi que le développement d'une culture scientifique et économique et d'une pensée critique.

Au chapitre de la formation, les besoins sont multiples, que ce soit pour les compétences de base, dans le cadre du virage numérique et technologique, pour les compétences en gestion ou encore celles liées à la transition écologique et énergétique.

En juillet 2021, le CPQ a publié « 10 solutions incontournables à la pénurie de la main-d'œuvre »², qui soulignaient entre autres l'importance de miser sur l'entreprise comme lieu de formation, d'améliorer le niveau de littératie et de numératie des travailleurs, d'adapter les programmes pour les jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études ou en formation (NEEF), d'accélérer le virage vers la diversité et d'augmenter les niveaux d'immigration temporaire et permanente. Ces solutions notaient aussi l'importance de continuer d'encourager, notamment par la fiscalité, ceux et celles qui veulent demeurer à l'emploi plus longtemps de même que leurs employeurs. Des calculs³ montrent que les taux de conservation sur le revenu d'emploi gagné pour un travailleur de plus de 60 ans varient grandement en fonction du montant gagné et de la situation du travailleur. Treize variations de revenu ont des taux de conservation inférieurs à 57 %, dont deux se situent entre 45,3 % et 43,5 %.

Le CPQ reconnaît que le gouvernement a agi sur plusieurs fronts au chapitre du capital humain et de la main-d'œuvre. Des actions supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour répondre à la hauteur de l'enjeu et aux besoins spécifiques à court et à plus long termes.

¹ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501>

² https://www.cpq.gc.ca/workspace/uploads/author-uploads/dix_solutions_a_la_penurie_de_main_doeuvre_au_quebec.pdf Certaines recommandations s'adressaient également au gouvernement fédéral, notamment au chapitre du régime d'assurance-emploi.

³ Analyse du fiscaliste Luc Godbout préparée à la demande de la CPMT – Comité consultatif 45+, *Travailler au-delà de l'âge de la retraite : est-ce que ça vaut le coût ?* https://cc45plus.org/wp-content/uploads/2021/04/rapport_CC45.pdf

RECOMMANDATIONS

Renforcer les investissements en éducation

- Consentir les investissements nécessaires de façon continue et prévisible pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin qu'ils puissent répondre aux besoins de formation des jeunes et des moins jeunes et maintenir les capacités du Québec en recherche-développement et en innovation;
- Investir dans les programmes et mesures de soutien qui favorisent une plus grande accessibilité aux études universitaires, la persévérance scolaire, la réussite éducative et la diplomation, et ce notamment chez les populations les plus vulnérables et les groupes d'étudiants sous-représentés (étudiants de première génération, membres des Premières Nations, etc.);
- Renforcer la formation professionnelle et technique de même que l'éducation scientifique et technologique (STIM);
- Tirer profit de la contribution des écoles privées en complémentarité avec les écoles publiques pour répondre aux besoins des différentes clientèles et selon les diverses réalités démographiques et régionales;
- Combler le déficit d'infrastructures en éducation dans les secteurs public et privé;
- Encourager une plus grande contribution de la philanthropie et de l'action des organismes communautaires en faveur des établissements d'enseignement.

Renforcer la formation en entreprise

- Jumeler le soutien aux investissements technologiques à un appui aux investissements en capital humain, afin d'assurer la meilleure intégration technologique possible et de maximiser les gains de productivité recherchés;
- Lier tout projet d'investissement soutenu par le gouvernement à un programme de formation par le biais d'un Projet économique d'envergure du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail;
- Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences des travailleurs, incluant les compétences de base, notamment :
 - Rendre disponibles en milieu de travail les sites Info-Alpha et Info-Apprendre de la Fondation pour l'alphabétisation afin de diriger les personnes qui en font la demande vers les meilleures offres de formation en fonction de leurs besoins et s'assurer que les formations en alphabétisation puissent être remboursées intégralement par le gouvernement grâce à la mise en place d'un programme calqué sur le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF);
 - Bonifier les programmes MFOR-E (Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet entreprises), COUD (Programme de formations de courte durée) et PAMT (Programme d'apprentissage en milieu de travail), notamment en faisant passer de 50 % à 75 % le remboursement des salaires dans les programmes MFOR et en augmentant le maximum admissible de 25 \$/heure à 35 \$/heure. De plus, rendre possible le MFOR-E même lorsqu'il n'est pas question de formations diplômantes;
 - Envisager un PACME destiné aux gestionnaires afin de favoriser l'apprentissage de bonnes pratiques en organisation du travail pour tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi, notamment les enjeux en lien avec la transformation numérique, le bien-être psychologique des employés, le télétravail, ou encore la réintégration de leurs activités aux chaînes de valeur mondiales.

Le taux d'emploi des personnes de 60 à 69 ans au Québec demeure plus faible qu'ailleurs au pays, notamment qu'en Ontario, ainsi que par rapport à plusieurs pays de l'OCDE. En 2020, un rattrapage avec l'Ontario aurait représenté un apport de 75 200 travailleurs. Il faut continuer d'encourager, notamment par la fiscalité, ceux et celles qui veulent demeurer à l'emploi de même que leurs employeurs.

Augmenter l'offre de travail

- a) Maintenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail avec des incitatifs assez efficaces pour prolonger de manière tangible leur vie active. Parmi les solutions à retenir :
 - Rendre le crédit d'impôt pour prolongation de carrière remboursable, ce qui bénéficierait aux travailleurs à faible revenu qui, dans certaines situations, n'ont pas droit à la pleine mesure du crédit;
 - Augmenter le montant maximal de revenu de travail admissible pour bénéficier du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière (par exemple à 20 000 \$);
 - Permettre de cesser de cotiser au RRQ pour le travail après 65 ans, comme c'est le cas au Régime de pensions du Canada (RPC);
 - Assurer un traitement équivalent en matière de fractionnement des revenus pour les personnes de plus de 65 ans, qu'il s'agisse des revenus de travail ou de retraite;
 - Offrir des réductions des cotisations salariales sur les salaires des travailleurs de plus de 60 ans pour toutes les entreprises. Le gouvernement du Québec a déjà procédé en ce sens pour les PME, et il faudrait considérer d'étendre ces mesures à l'ensemble des employeurs (cela permettrait par exemple de compenser en partie les coûts supplémentaires, par exemple en assurances collectives ou en aménagement du travail);
 - Mettre en place une campagne d'information ciblant les travailleurs d'expérience sur les options de retraite et l'impact financier de la poursuite de la vie active.
- b) Mettre en place des incitatifs et des assouplissements favorables à la participation des employeurs dans les soins de santé de leurs employés, pour réduire les pressions sur le système de santé et améliorer la productivité, notamment avec des solutions en télémédecine ou d'autres investissements au bénéfice de la santé de leurs employés. Il faut aussi un allègement des règles fiscales liées au remboursement par l'employeur d'interventions médicales réalisées dans le privé pour accélérer le retour à l'emploi.
- c) Défisicaliser les heures supplémentaires de travail pour les employés et les employeurs (cotisations sur la masse salariale).
- d) Adapter le cadre fiscal à la nouvelle réalité du télétravail, étant donné, notamment, que les travailleurs peuvent résider dans une autre province.⁴
- e) Bonifier les programmes existants pour l'embauche des personnes éloignées du marché du travail et assurer un meilleur soutien financier aux organisations qui offrent des services d'accompagnement aux employeurs en gestion de la diversité.
- f) Miser sur l'immigration temporaire et permanente :
 - Faciliter et accélérer la venue des travailleurs étrangers temporaires (qualifiés et moins qualifiés);
 - Faciliter et accélérer l'accès des travailleurs étrangers à la résidence permanente;
 - Soutenir le recrutement à l'étranger par les entreprises, en particulier dans les secteurs où les besoins sont les plus criants, et accompagner les PME quant à l'accès et à l'intégration des travailleurs issus de l'immigration;

⁴ Par exemple, selon la législation actuelle, le taux de retenue à la source est celui de la province où est situé le service de la paie mais le taux d'imposition de l'employé est bien celui de sa province de résidence. Il pourrait donc y avoir des écarts occasionnant pour certains des problèmes de flux monétaire (liquidités).

- Attirer et retenir davantage les étudiants étrangers, notamment en assouplissant et en élargissant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ);
- Augmenter les seuils d'immigration permanente, avec une sélection toujours plus proche des besoins du marché du travail et un traitement des demandes plus rapides;
- Renforcer les cours de francisation avant et après l'arrivée des immigrants au Québec, pour ne pas se priver de talents et de candidats intéressants en raison de leur méconnaissance préalable de la langue;
- Améliorer les dispositifs pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes et renforcer les formations d'appoint;
- Aider les employeurs à mieux accompagner et intégrer les personnes nouvellement arrivées. À cet égard, il est à noter que le financement des organismes en employabilité des personnes immigrantes est déficient lorsque vient le temps d'aider l'employeur à recourir à leurs services une fois la personne immigrante placée en emploi.

PRODUCTIVITÉ, INVESTISSEMENT, INNOVATION ET INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE

Le Québec accuse un retard relatif au chapitre de la productivité, qui s'explique en partie par ses investissements en machines et matériel. En effet, en 2019, le niveau d'investissements en machines et matériel au Québec affichait un retard de 963 \$ par emploi privé par rapport au niveau observé en Ontario. Cet écart est encore plus important pour les investissements en technologies de l'information et des communications (TIC), qui étaient 49 % plus élevés en Ontario qu'au Québec en 2019⁵.

Or, que ce soit pour faire face à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre, pour assurer leur compétitivité ou encore pour tirer parti du virage vers une économie plus sobre en carbone, les entreprises doivent procéder à un virage franc vers les technologies de pointe. Ce virage implique des investissements continus dans l'automatisation, la robotisation et l'intégration de solutions numériques. Tous les secteurs, qu'ils soient publics ou privés, et toutes les entreprises, quelles que soient leurs activités, leur taille et leur localisation, sont appelés à faire ce virage et à l'accompagner des développements organisationnels, humains et stratégiques nécessaires.

Le gouvernement a déjà posé des actions en ce sens, entre autres, avec l'introduction du C3i, de la DICI et de l'Offensive de transformation numérique (OTN) visant à accélérer le virage numérique des entreprises⁶, sûrement des pas dans la bonne direction. D'autres mesures restent nécessaires pour stimuler davantage l'investissement privé ainsi que l'innovation et sa commercialisation, et pour que la transformation numérique prenne un élan suffisant dans toutes les entreprises. Il s'agit d'offrir une fiscalité incitative compétitive et des facilités pour le financement, de même que de l'accompagnement dans des processus d'intégration technologique et de transformation numérique. Il faut aussi que les entreprises puissent bien se positionner dans l'ère des données et profiter des gains de productivité de l'intelligence artificielle, et qu'elles continuent de faire de la R-D pour aller plus loin. Rappelons que les dépenses en R-D ont eu tendance à diminuer au cours des dernières années au Québec, passant de 2,4 % du PIB en 2014 à 2,17 % en 2018, alors que dans la moyenne des pays de l'OCDE, cette proportion est passée de 2,32 % à 2,42 %.

⁵ Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021, http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2021/documents/fr/AUTFR_lepointNov2021.pdf p. B.24

⁶ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/offensive-de-transformation-numerique/>

La fiscalité

Une fiscalité compétitive demeure incontournable pour favoriser l'investissement privé. Le retour des déficits budgétaires, avec la crise pandémique, ne devrait pas inciter les gouvernements à augmenter le fardeau fiscal des entreprises. Celui-ci, rappelons-le, est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada et dans la grande majorité des pays de l'OCDE, notamment en raison des taxes sur la masse salariale. Certains secteurs sont aussi assujettis à des taxes spécifiques, comme la taxe compensatoire pour les institutions financières, qui devait à l'origine être temporaire. Le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (5,9 % du PIB) se retrouve au 4^e rang sur un ensemble de 38 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (3,2 %) et du reste du Canada (4,7 %)⁷. Le poids de la fiscalité des particuliers est aussi plus élevé que la moyenne du Canada et que celle des pays de l'OCDE.

Un rebond de la productivité exige une vague d'investissements. Nous croyons que cela passe par un signal clair en faveur de l'amélioration de la compétitivité fiscale des entreprises pour encourager l'investissement et améliorer la performance globale des entreprises, tant à l'intérieur qu'à l'exportation. La pandémie a provoqué un repositionnement de nombreux secteurs. C'est sans doute dans un contexte de rupture que le potentiel d'innovation et de commercialisation se redéfinit. Selon le CPQ, le gouvernement doit marquer cette volonté à l'occasion du prochain budget.

Dans la même veine, la fiscalité doit être propice à la création et à la croissance des entreprises, puisque la contribution des grandes entreprises est substantielle, tant au PIB qu'à l'internationalisation de l'économie, en matière de gains de productivité, de développement des compétences et d'innovation. En outre, l'activité des grandes entreprises stimule aussi l'activité des PME, ce qui renforce les tissus économiques locaux. La fiscalité doit être propice aussi au transfert d'entreprise et au repreneuriat, notamment entre les membres d'une même famille. Le dynamisme du repreneuriat est gage de continuité économique dans les régions. Finalement, la fiscalité peut être utilisée pour inciter à des comportements souhaitables du point de vue environnemental (comme l'écofiscalité, que nous aborderons plus loin).

Au-delà de la fiscalité, les entreprises ont souvent besoin d'accompagnement pour avoir accès à l'information et pour pouvoir saisir les opportunités.

RECOMMANDATIONS

Améliorer la compétitivité fiscale dans le contexte de la mutation économique et technologique en cours :

- Rendre tous les actifs amortissables à 100 %, afin d'encourager l'investissement des entreprises dans tous les secteurs et la transformation technologique et écologique.
- Élargir la portée du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques (CDAE) pour les entreprises qui ne sont pas nécessairement spécialisées dans ces activités, mais qui utilisent largement ces technologies et les mêmes profils de ressources humaines, dont le manufacturier intelligent et les fournisseurs TI.
- Bonifier et adapter les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D afin de motiver davantage la prise de risque et d'améliorer l'efficacité à répondre aux objectifs poursuivis, notamment en matière d'innovation :
 - Ramener le taux du crédit RS-DE de 14 % à 17,5 %;
 - Assouplir les critères, notamment pour l'innovation de produits;
 - Considérer de rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau », les dépenses liées à la commercialisation ainsi que la R-D dans les domaines de la robotisation et du numérique;

⁷ <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2022/01/Bilan2022.pdf>

- Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche, en particulier en augmentant le taux de crédit d'impôt relié aux projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche.
- Surveiller, au cours des prochaines années, l'utilisation et l'efficacité de la DICI, qui cible cet important maillon du processus d'innovation qu'est la commercialisation de l'innovation.
- Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs relativement à l'accès à la propriété intellectuelle (conseil stratégique, juridique, scientifique et commercial).
- Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, comme celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente.
- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction et des services puissent être assujetties au taux d'impôt le plus bas, comme les secteurs manufacturier et primaire.
- Favoriser et faciliter davantage la transformation numérique des entreprises dans toutes les régions, (étendre par exemple l'accès au programme ESSOR du MEI).

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Poursuivre les efforts pour le déploiement de l'internet haute vitesse dans les régions en s'assurant que les réseaux puissent suivre l'évolution rapide de la technologie et des vitesses de connexion.
- Soutenir la mise en place d'une solution pérenne pour le transport aérien régional, nécessaire pour le développement du territoire.
- Renforcer le soutien aux médias québécois dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits.
- Proposer des assouplissements pour le remboursement des prêts garantis par le gouvernement pour les entreprises les plus durement pénalisées par les effets de la pandémie et considérer de maintenir en place des mesures de soutien aussi longtemps que la crise perdure;
- Mettre fin au moratoire sur le programme immigrant investisseur du Québec (PIIQ) pour une contribution positive de capitaux étrangers à l'économie et à la prospérité du Québec, au financement de PME et même au repreneuriat. Des ajustements devront sans doute être apportés selon les objectifs visés par le gouvernement auxquels le CPQ souscrit.

RÉGLEMENTATION

L'allègement réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets et la complexité des processus représentent des irritants importants. Cela est particulièrement vrai dans le domaine environnemental. Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité sans coûts pour l'État. Par ailleurs, l'État étant aussi un employeur, ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

RECOMMANDATIONS

- Poursuivre les efforts pour réduire le fardeau administratif et réglementaire, raccourcir les délais et réduire la complexité des processus.
- Viser toujours une réglementation efficace et prévisible.

ÉCONOMIE VERTE

La lutte aux changements climatiques doit être vue dans une perspective de développement économique, puisqu'elle représente une source d'innovation et d'investissement pouvant faire en sorte que les entreprises deviennent des actrices majeures du virage écologique. Le Québec possède de nombreux atouts sur lesquels il est possible de miser pour favoriser un développement économique vert et durable. À titre d'exemple, il peut accélérer le déploiement d'une chaîne de valeur complète dans l'électrification des transports, de l'extraction du minerai à la production et au recyclage des batteries⁸.

Les efforts pour la réduction des émissions de GES et le développement d'une économie verte doivent être réalisés dans tous les secteurs, notamment les secteurs industriel, du transport⁹ et du bâtiment. La transformation nécessaire pour atteindre les diverses cibles environnementales requiert des investissements publics et privés considérables, et une vision stratégique pour que ces investissements génèrent un maximum de retombées.

La viabilité économique de l'engagement écologique des entreprises est essentielle. Pour cela, les entreprises devraient pouvoir dégager assez rapidement un rendement des investissements effectués en environnement considérant l'intensité de la concurrence à laquelle un grand nombre d'entre elles fait face.

Dans un sondage que le CPQ a effectué sur cette question, le coût est l'argument qui revient le plus souvent chez les répondants parmi les principaux obstacles qui limitent les entreprises à prendre des actions pour lutter contre les changements climatiques. Le manque de financement et les connaissances limitées font aussi partie des défis qu'ils rencontrent.

Pour le CPQ, l'écofiscalité – qu'elle prenne la forme d'un marché du carbone, de redevances d'utilisation ou de subventions et de crédits d'impôt – favorise la prise de conscience environnementale en contribuant à internaliser les coûts environnementaux. Elle dissuade les pratiques nocives tout en récompensant les entreprises et organisations qui adoptent des pratiques durables. Aussi, le succès de la transition du système énergétique vers une plus forte durabilité repose sur le principe de « la bonne énergie au bon endroit » et le développement d'un bouquet énergétique complet.

Finalement, à part la réduction des émissions de GES, une bonne compréhension des risques et des impacts des changements climatiques, de la transition climatique et des investissements en adaptation sont nécessaires.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Écofiscalité – Analyser la possibilité d'intégrer davantage l'écofiscalité au modèle fiscal québécois, tout en s'assurant de maintenir la compétitivité des entreprises et la capacité de payer des particuliers, notamment en misant sur une approche positive et incitative.

⁸ <https://propulsionquebec.com/impulsionmtl/2021/01/29/le-quebec-en-route-pour-developper-la-filiere-batterie/>

⁹ Le secteur du transport représente le plus important émetteur et celui qui enregistre la plus forte hausse d'émissions de GES depuis 1990.

Transition et mix énergétique

- En plus du soutien aux filières liées à l'électrification de l'économie, soutenir le développement d'autres énergies renouvelables (notamment le GNR, la biomasse, la biométhanisation, l'éolien, le solaire, les biocarburants et l'hydrogène).
- Renforcer les efforts et les incitatifs pour l'efficacité énergétique qui demeure un ingrédient essentiel dans la transition.

RECOMMANDATIONS SECTORIELLES

Secteur industriel

- S'assurer que les mesures du Plan pour une économie verte 2030 soient efficaces, prévisibles et accessibles pour les entreprises, notamment pour subventionner des projets d'investissements de réduction de leur empreinte carbone.
- Bonifier le Plan de programmes permettant de financer dans certaines circonstances les dépenses d'exploitation (OPEX). Par exemple, dans des cas où l'électrification de certains secteurs ou l'utilisation d'énergie renouvelable sont plus difficiles, car plus coûteuses que l'utilisation d'autres sources d'énergie (fossiles notamment), les modalités des programmes d'aide pourraient permettre dans certaines circonstances de financer les OPEX pour compenser le différentiel de coût entre l'électricité et les combustibles fossiles.
- Offrir des incitatifs pour encourager les entreprises à innover afin d'introduire des initiatives vertes et rentabiliser les investissements requis en ce sens dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs stratégiques comme l'aéronautique (c.-à-d. l'avion vert), l'aluminium, l'acier et les ressources naturelles (forêt, mines), le développement des technologies vertes, ou la commercialisation et l'acquisition d'innovation environnementale.
- Bonifier le Plan pour une économie verte en y ajoutant des mesures de soutien pour les initiatives en lien avec l'économie circulaire permettant, entre autres, d'améliorer constamment l'industrie du recyclage et d'accroître la symbiose industrielle sur les plans sectoriel ou régional. De plus, investir davantage dans la recherche sur la valorisation et les débouchés des différents matériaux de CRD (bois, gypse, plastique, métal).
- Continuer d'utiliser notre hydroélectricité comme un facteur de développement économique et d'avantage concurrentiel pour nos entreprises.
- Poursuivre et accélérer le développement de la filière de la mobilité électrique, incluant celle de la batterie.
- Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer davantage de capitaux privés.

Transport et aménagement du territoire

- Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, y compris le transport collectif interrégional. Une des façons pour y arriver consiste à financer une partie des coûts d'exploitation. Il faudrait aussi reconduire à court terme l'aide d'urgence pour compenser le manque à gagner des sociétés de transport dû à la pandémie, et assurer le maintien de services de qualité afin de préserver l'attractivité du transport collectif pour les usagers dans l'après-pandémie.
- Accélérer le déploiement et l'autorisation des projets liés aux programmes d'électrification.

- Poursuivre les efforts pour la réduction des émissions dans le transport des marchandises, entre autres par une plus grande intermodalité et le soutien à l'utilisation d'énergies plus propres.
- Soutenir les entreprises dans le déploiement de systèmes permettant de mieux tirer profit des nouvelles technologies liées à l'utilisation optimale des données, qui permettent une plus grande efficacité dans le transport des marchandises tout en réduisant l'empreinte environnementale.
- Encourager la mutualisation et le développement, en partenariat avec les municipalités, d'infrastructures de transport partagées (ex. : centres de distribution, infrastructures de vélos-cargos, recharges). Ces mesures, en plus d'encourager l'achat local, permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts associés au transport tout en atténuant les effets liés à la faible densité de consommateurs potentiels dans certaines zones géographiques.
- Encourager l'acquisition de véhicules admissibles dans le cadre de la norme VZE pour les parcs de véhicules des entreprises et de véhicules de fonction, de même que le déploiement de bornes de recharge pour les entreprises dans les différentes régions.
- Prévoir des incitatifs pour densifier l'aménagement du territoire et faciliter son développement durable. La consolidation des cœurs des villes et des villages permet entre autres une mobilité améliorée et une logistique qui peut être optimisée en amenant des avantages économiques, des bénéfices sociaux et environnementaux ainsi qu'une meilleure qualité de vie des citoyens.

Bâtiments

- Renforcer les efforts en matière d'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment (enveloppe thermique des édifices, mesures de soutien pour la rénovation écoénergétique, en particulier pour le parc locatif).
- Encourager l'utilisation de matériaux verts dans la construction de bâtiments pour augmenter la performance environnementale des ouvrages.

Marché du carbone (SPEDE)

- S'assurer que les règles de fonctionnement du marché du carbone, dont les règles d'allocations gratuites, soient favorables à la compétitivité des entreprises et à la réduction des fuites de carbone et de capitaux vers d'autres pays et régions. Accélérer notamment la mise en place des protocoles de crédits compensatoires présentement à l'étude et développer de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour permettre aux entreprises au Québec de se conformer plus facilement à leurs obligations environnementales tout en évitant une fuite des capitaux en Californie.
- Permettre l'adhésion volontaire au marché du carbone des plus petits émetteurs (amener le seuil actuel de 10 000 à 5 000 tonnes) et ainsi leur permettre de contribuer à la réduction des GES aux mêmes conditions et avantages que les grands émetteurs.

MARCHÉS PUBLICS ET INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES

En raison de leur ampleur, les marchés publics peuvent jouer un rôle majeur dans le développement économique et social de toutes les régions du Québec, favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises, en plus de pouvoir orienter cette contribution en faveur de la transition climatique. Une vision plus stratégique des achats publics constitue un levier à ne pas manquer dans le contexte économique actuel.

Au chapitre des infrastructures, le soutien aux investissements pour la fluidité des transports de personnes et de biens, les chaînes logistiques, l'optimisation et la compétitivité des chaînes d'approvisionnement, les milieux publics et privés de l'éducation et de la recherche, les projets institutionnels municipaux, la santé, le logement social et le numérique sont nécessaires et répondent à des besoins économiques et sociaux de court et long termes.

La Stratégie gouvernementale des marchés publics, tout récemment dévoilée, va dans ce sens. Elle favorise spécifiquement l'achat de biens et de services québécois et accorde une place à l'innovation. Cela dit, l'exercice devrait être poussé plus loin :

- L'intégration de critères autres que le plus bas prix doit devenir plus systématique;
- Le développement des compétences et de l'expertise au sein de la fonction publique doit être priorisé, car il s'agit d'un élément fondamental de la réussite de ce virage;
- Non seulement faut-il que suffisamment d'entreprises soient en mesure de soumissionner sur les appels d'offres, mais il faut aussi qu'un grand nombre d'entre elles souhaitent le faire pour que le rôle des marchés publics soit pleinement utilisé.

RECOMMANDATIONS

- Miser sur un mode d'octroi des contrats publics qui tient adéquatement compte des notions de qualité, de performance environnementale, de valeur et de durabilité des ouvrages, et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire (c.-à-d. intégrer des critères environnementaux, d'évaluation à l'échelle du cycle de vie, de coût total de possession).
- Favoriser l'innovation de même que la participation des PME et l'achat local, dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics¹⁰.
- Encourager l'achat local par les consommateurs et les entreprises en faisant connaître davantage les produits d'ici et les services fournis par des entreprises québécoises, et en facilitant le maillage entre fournisseurs et acheteurs ce qui peut permettre de rapatrier au Québec des chaînes de production lorsque cela s'avère rentable.
- Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé. Cela est vrai pour les infrastructures, mais également dans d'autres domaines.
- Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes et en santé, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.
- Poursuivre les investissements dans les infrastructures publiques, notamment en éducation, en santé et soins de longue durée et en transport, en particulier le transport collectif.
- Privilégier les investissements dans le maintien des actifs puisque les besoins sont considérables (avec un déficit de maintien évalué à 28 G\$).
- Améliorer le financement des logements sociaux et abordables pour augmenter l'offre, et adopter des mesures pour favoriser la construction de logements dans des espaces inutilisés ou sous-utilisés.
- Améliorer l'attractivité des appels d'offres publics pour attirer davantage de soumissionnaires et favoriser la concurrence;

¹⁰ À cet égard, selon une étude du CIRANO, d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17 % http://consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/propositions/RelanceEconomique_CIRANO_Richelle_Thibaudin.pdf

- Régler une fois pour toutes la question des retards de paiement dans les contrats publics en élargissant le projet pilote (arrêté ministériel 2018-01) à l'ensemble des contrats publics. Cela permettrait entre autres d'augmenter le nombre de soumissionnaires tout en répondant aux défis des entreprises, notamment en matière de liquidités.
- S'assurer de choisir les modes de réalisation appropriés en fonction des caractéristiques des différents projets et favoriser la collaboration de même que la qualité dès l'étape de conception dans les contrats de services professionnels en architecture et ingénierie, ce qui favorise la qualité pour la suite des projets et limite les changements à l'étape de la construction.
- Ajuster les honoraires des services professionnels fournis au gouvernement afin d'optimiser la qualité.

FINANCES PUBLIQUES, DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET DETTE

Le Québec doit garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques prévus par les principes et mécanismes de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire* même si la crise pandémique implique d'en desserrer certaines exigences.

Comme dans la plupart des pays occidentaux, le Québec doit gérer les conséquences de la crise pandémique dans le contexte où la démographie continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses publiques et éventuellement à la baisse sur la performance globale de l'économie, et où les changements climatiques représentent des risques et des défis considérables. Le contrôle du poids de la dette et le maintien de l'assainissement financier passent notamment par une modernisation tangible de l'action et de l'appareil gouvernemental, et inévitablement par la réforme du système de santé.

RECOMMANDATIONS

- Garder le cap sur les objectifs de saines finances publiques prévus par les principes et mécanismes de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.
- Incorporer les risques climatiques aux politiques de finances publiques et à la planification budgétaire à long terme afin d'améliorer la durabilité des finances publiques et la résilience de l'État québécois dans la transition verte.

LE SYSTÈME DE SANTÉ ET LES SERVICES AUX ÂNÉS

Plus que jamais, la pandémie a mis en lumière les capacités restreintes de notre système de santé et de soins aux aînés, ainsi que les fragilités auxquelles il fait face. Elle a aussi démontré de façon brutale l'impact de la santé sur la stabilité socio-économique. Le dépassement des capacités sanitaires du Québec lié à la propagation du virus a été le premier facteur justifiant le ralentissement, voire l'arrêt de secteurs d'activité. Nombre de groupes de travail ont déjà avancé plusieurs propositions pour améliorer le système, et il est temps d'y donner suite. Parmi ces propositions figure notamment l'importance d'avoir un système de soins de santé axé sur la valeur (*value-based healthcare*). Un tel système nécessite la disponibilité et la publication de données sur les résultats de la prestation des soins et des services en santé pour permettre d'identifier les meilleures approches organisationnelles, technologiques et cliniques.

Les défis du système sont appelés à augmenter avec les besoins liés au vieillissement de la population. Il est bon de rappeler par exemple que le nombre de personnes de 75 ans et plus va plus que doubler au Québec d'ici 20 ans (ce nombre sera de 1 350 000 en 2040, comparativement à environ 650 000 aujourd'hui). Pour l'ensemble du

Canada, c'est d'ici 2050 que ce nombre doublera. Une autre pression qui risque de peser sur le système de santé à plus court terme provient des besoins supplémentaires en matière de santé mentale à la suite de la pandémie.

En lien avec le vieillissement démographique, le CPQ a publié en décembre 2021 un rapport sur les besoins des aînés d'aujourd'hui et de demain, qui présente les opportunités et des pistes de solution¹¹. Nous reprenons ici quelques-unes des recommandations visant à augmenter l'efficacité du système et sa capacité à répondre aux besoins, en plus d'autres pour le système de santé en général. L'une de celles-ci s'adresse au gouvernement fédéral, soit de modifier la formule du Transfert canadien en matière de santé afin que son calcul tienne compte de la population par tranche d'âge plutôt que de la population totale d'une province.

RECOMMANDATIONS

- Adopter des mécanismes et des politiques favorables à la décentralisation, à la responsabilisation et à la concurrence.
- Miser sur les nouvelles technologies pour réduire les coûts et accélérer l'efficacité des soins (p. ex. la télémédecine, l'IA, les technologies qui peuvent contribuer à pallier le manque de personnel dans les établissements, etc.).
- S'assurer d'une intégration des innovations plus rapide et plus simple.
- Privilégier les soins et les services de maintien à domicile, y compris dans les RPA, de toute taille, et retarder le plus longtemps possible la perte d'autonomie et l'institutionnalisation en CHSLD, en renforçant notamment les budgets publics.
- Faciliter la croissance d'une offre de services variable et évolutive permettant le maintien à long terme d'une personne aînée dans son milieu de vie.
- Miser sur les incitatifs fiscaux et financiers existants pour les aînés (CMD, CES, PEFSAD), en les adaptant pour qu'ils puissent être encore plus propices à des solutions diversifiées répondant aux différents besoins de façon efficiente. De plus, l'accès à ces solutions soulagerait les proches aidants et faciliterait leur participation au marché du travail.
- Optimiser l'apport de tous les acteurs – publics, privés et communautaires – pour offrir des solutions diversifiées répondant aux différents besoins de façon efficiente, avec des évaluations basées sur des indicateurs pertinents pour assurer la qualité.
- Promouvoir davantage la prévention, comme celle des chutes qui viennent au premier rang des causes d'hospitalisation pour une blessure chez les aînés, ainsi que l'activité physique et de saines habitudes alimentaires. La formation des différents intervenants et leur rôle de communicateurs jouent notamment un rôle clé à cet égard. Il importe aussi d'investir adéquatement dans la santé publique.
- Mettre sur pied une Table des partenaires publics et privés pour émettre des recommandations sur la prestation de services et agir comme référence pour l'efficacité et la qualité des services.
- Accroître la disponibilité des ressources humaines : en plus des mesures discutées ci-dessus, qui s'appliquent à l'ensemble des secteurs, optimiser l'apport de tous les professionnels de la santé et toutes les personnes qui œuvrent dans le système, et assurer une collaboration entre les secteurs public et privé. Il importe également de documenter les obstacles réglementaires, administratifs et autres qui restreignent la disponibilité des ressources humaines et de chercher à les lever.

¹¹ https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/files/faire_les_bons_choix_pour_nos_aines.pdf

Comme le mentionne le rapport de la commissaire à la santé et au bien-être : « La plupart de ces enjeux étaient déjà connus. Des recommandations ont déjà été faites. Les décisions n'ont pas suivi. Un changement d'orientation axé sur les résultats et sur la valeur des soins et services est nécessaire ». Il est temps de faire du renforcement de notre système de santé et de services sociaux une priorité nationale.

CONCLUSION

Malgré les incertitudes, le Québec peut, sans aucun doute, se placer sur la voie d'une prospérité inclusive et durable, si l'État et les acteurs socio-économiques se mobilisent sur les facteurs fondamentaux de l'entrepreneuriat, de l'innovation, de l'éducation et de la formation, en exerçant une vigie attentive de la soutenabilité des finances publiques et en restant guidés par les impératifs environnementaux et sociaux.

L'État peut offrir des conditions favorables à cette prospérité tout en faisant jouer aux leviers que représentent les investissements dans les infrastructures publiques et les approvisionnements publics un rôle stratégique dans cette prospérité.